

Académie de Nancy-Metz PASI Année scolaire 2007/2008	Dossier à retourner par mèl pasi@ac-nancy-metz.fr
--	---

EXPERIMENTATION DOSSIER D'ETABLISSEMENT

ETABLISSEMENT : L.P.R. Paul Lapie - LUNEVILLE

- Adresse : 6 Avenue du Docteur Paul Kahn – 54300 LUNEVILLE
- Téléphone : 03.83.76.43.43
- Télécopie : 03.83.76.43.48
- Mèl : ce.0540037@ac-nancy-metz.fr

INTITULE DE L'ACTION :

**RENOVER LES CONDITIONS D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE ;
ROMPRE AVEC L'UNITE DE TEMPS, DE LIEU ET D'ACTION.**

Précisez le thème, les niveaux concernés :

Thème : axe pédagogique de la politique d'établissement

Niveaux concernés : tous les élèves accueillis au lycée

PERSONNE-CONTACT/ ANIMATRICE DE L'ACTION :

Nom : **LETZELTER**

Prénom : **Michèle**

Statut : **Provisseure**

- Téléphone : 03.83.76.43.43

- Télécopie : 03.83.76.43.48

- Mèl : ce.0540037@ac-nancy-metz.fr

DECRIEZ VOTRE PROJET D'EXPERIMENTATION

Pour conduire une politique d'établissement conforme aux orientations nationales et permettre au lycée LAPIE de contribuer à l'atteinte des objectifs du projet de l'Académie de Nancy-Metz pour la période 2005/2010 tout en tenant compte des spécificités locales, j'ai choisi de mettre en place des modalités d'enseignement et un cadre de travail susceptibles de favoriser la motivation des élèves et des personnels, pour atteindre les objectifs suivants :

- diminuer le taux des absences et éradiquer l'absentéisme des élèves ;
- permettre à tous les élèves d'accéder au socle commun des connaissances et des compétences ;
- améliorer le niveau de formation et de qualification de tous les élèves ;
- susciter une plus forte implication des élèves et de leurs parents dans la vie de l'établissement.

Ces axes de progrès figurent dans le contrat d'objectifs, conclu pour une période de trois ans, de 2007 à 2010.

ORIGINE ET CADRE DE L'EXPERIMENTATION

En 2006/2007, une réflexion a été entamée par l'ensemble de la communauté éducative sur le problème récurrent du manque d'assiduité des élèves et du nombre important de jeunes qui abandonnent leurs études en cours de formation. Une analyse approfondie du « décrochage » a permis de constater que toutes les formations et tous les niveaux d'enseignement sont touchés par ce phénomène, mais que ce sont les élèves scolarisés dans le domaine de la vente et du commerce qui quittent le plus fréquemment le lycée de façon prématurée.

Ce constat a incité les professeurs des équipes pédagogiques de BEP Vente et Action Marchande et de Baccalauréat Professionnel Commerce à interroger leurs pratiques et à réfléchir à la mise en place de modalités d'enseignement et d'évaluation susceptibles de susciter la motivation des élèves et de valoriser les progrès réalisés.

La démarche initiée par ces enseignants s'est étendue à l'ensemble de l'établissement. Elle est à l'origine de l'axe de progrès prioritaire défini dans le contrat d'objectifs, à savoir, la rénovation des conditions d'enseignement et d'apprentissage pour permettre à chaque élève de trouver une voie de réussite au lycée Lapie.

Les actions programmées pour lutter contre les absences, l'absentéisme et le décrochage, améliorer le niveau de formation et de qualification de tous les jeunes, et favoriser la poursuite d'études, s'inscrivent dans une politique d'innovation pédagogique qui repose sur une organisation nouvelle des enseignements. Il convient de rompre avec l'unité de temps, de lieu et d'action pour favoriser la réussite de tous les élèves. Ce projet est porté par toute l'équipe éducative du lycée Lapie, convaincue que le moment est venu de modifier les pratiques de classe pour les adapter au public accueilli.

La mise en place des actions programmées dans ce projet sera pilotée par l'équipe de direction en étroite collaboration avec le conseil pédagogique qui devra être force de proposition, participer de manière active à l'évaluation du dispositif, et proposer

les ajustements nécessaires pour que les innovations pédagogiques apportent une réelle plus-value dans le domaine des acquis des élèves.

Les expériences innovantes programmées dans ce projet s'inscrivent dans une démarche participative incluant les IEN/ET.

Il serait souhaitable qu'elles soient accompagnées de moyens supplémentaires pour conférer une souplesse à l'ensemble du système et offrir l'opportunité au chef d'établissement de valoriser les enseignants qui seront les « chevilles ouvrières » de cette opération de remotivation.

DESCRIPTIF DU PROJET

Pour rénover les conditions d'enseignement et d'apprentissage, et rompre avec l'unité de temps, de lieu et d'action, il convient de :

- 1) Prévoir une organisation des enseignements souple et évolutive, permettant de moduler le volume horaire hebdomadaire des différentes disciplines, en fonction du projet de l'équipe pédagogique, des besoins repérés et des objectifs à atteindre.**

Exemples de mise en application :

- a) renforcer les horaires en français et en mathématiques, en début de cycle, pour permettre à tous les élèves d'accéder aux connaissances et compétences du socle commun et faciliter les apprentissages dans les autres disciplines ;
- b) globaliser, à certains moments, les heures attribuées à différentes disciplines, dans le cadre de la transversalité, du croisement des programmes, et du rapprochement enseignement général/enseignement professionnel : coanimation en vente et mathématiques, français et économie-droit, broderie et arts appliqués...
- c) étaler les périodes de formation en milieu professionnel dans le temps ; les élèves partiront en demi groupe-classe en fonction des compétences acquises et des besoins répertoriés, ce qui permettra aux professeurs d'individualiser davantage leur enseignement et d'organiser leur progression en y intégrant des « périodes intensives » de formation (enseignement de l'ECJS en effectif réduit sur une période de l'année scolaire, avec possibilité de travailler dans de bonnes conditions au CDI...) ;
- d) programmer des actions de remédiation et de remise à niveau à l'échelle de l'établissement : mettre les disponibilités des professeurs libérés de cours (séjour au ski, sorties pédagogiques des élèves...) au service des élèves repérés en difficulté ;
- e) proposer des modules de formation complémentaires aux élèves de BMA pour diversifier leurs compétences et favoriser leur insertion professionnelle.

2) Concevoir les emplois du temps en respectant des contraintes particulières :

- a) mettre en barrette les heures dévolues à une discipline pour les classes du même niveau d'enseignement, afin de permettre la constitution de groupes de besoins évolutifs tout au long de l'année scolaire, sur le modèle des groupes de compétences en langues vivantes ;
- b) aligner les heures attribuées à différentes disciplines qui souhaitent travailler en interdisciplinarité : PPCP, projets pédagogiques intégrant la transversalité, cours dispensés conjointement par des professeurs d'enseignement général et d'enseignement professionnel ;
- c) prévoir des heures de concertation dans les emplois du temps des professeurs, pour favoriser le travail en équipe disciplinaire et interdisciplinaire ;
- d) intégrer à l'emploi du temps des élèves des heures de travail personnel avec un encadrement assuré par des professeurs ;
- e) créer un SAS d'accueil pour permettre aux élèves absents de se mettre à jour et de réintégrer la classe dans de bonnes conditions.

...

3) Conduire un pilotage pédagogique qui incite les professeurs à pratiquer la différenciation pédagogique simultanée et/ou successive : diversification des lieux, des situations et des outils d'apprentissage, pour une meilleure prise en compte des acquis et du profil cognitif de chaque élève :

- a) élaborer des projets pédagogiques disciplinaires et pluridisciplinaires permettant de varier les lieux, les situations et les outils d'apprentissage, et de faire appel aux compétences d'intervenants extérieurs ;
- b) proposer des projets pluridisciplinaires à caractère professionnel à tous les élèves de CAP, de Baccalauréat Professionnel et de terminale BEP.
- c) prendre en compte les périodes de formation en milieu professionnel dans l'enseignement des lettres, des mathématiques et des langues vivantes ;
- d) favoriser l'utilisation des nouvelles technologies, d'information et de communication pour permettre aux élèves de progresser à leur rythme et selon leurs besoins ; impliquer toutes les disciplines dans la validation des compétences du B2I ;
- e) faire du CDI le premier lieu culturel de l'établissement, en lien avec l'environnement ; obtenir, dans le cadre du projet documentaire, une adéquation entre équipements - constitution de fonds - accès à distance – animations - partenariats, et besoins des élèves.

...

Exemple d'une mise en application de la différenciation simultanée dans le domaine de la vente :

Les élèves d'une même classe se livrent au même moment à des activités différenciées, dans des lieux distincts et avec des outils différents. Certains travaillent dans le magasin pédagogique pendant que d'autres sont dans l'espace informatique et utilisent des logiciels interactifs ; le troisième groupe d'élèves est pris en charge par le professeur dans le cadre d'un apprentissage plus « traditionnel » qui fait davantage appel à des capacités de conceptualisation.

4) Rendre l'évaluation plus pertinente et plus transparente, l'intégrer au processus d'apprentissage, et améliorer la lisibilité des exigences :

- a) concevoir, en collaboration avec les corps d'inspection, une évaluation diagnostique permettant de repérer les compétences et connaissances non acquises par chaque élève, pour établir un programme de formation qui réponde aux besoins repérés ;
- b) mettre en place une pédagogie de projets : communiquer les objectifs aux élèves, les informer des critères d'évaluation, expliciter les notes obtenues, proposer des activités de remédiation individualisées, et fixer de nouveaux objectifs à l'élève pour lui permettre d'améliorer ses résultats ;
- c) prévoir une évaluation des acquis effectués conjointement par les professeurs et des représentants du monde professionnel ; concevoir des documents d'évaluation permettant de valoriser **toutes les compétences** des élèves accueillis en lycée professionnel ;
- d) évaluer les acquis en langue vivante conformément au « cadre européen des langues » ;
- e) faire élaborer puis compléter par l'ensemble de l'équipe pédagogique et les tuteurs en entreprise, une grille d'évaluation interdisciplinaire en référence au socle commun des connaissances et des compétences.

...

5) Renforcer et formaliser les partenariats existants, en susciter de nouveaux, pour favoriser l'émergence de projets pédagogiques permettant de diversifier les portes d'accès aux connaissances et compétences :

- a) conduire des projets avec des représentants du monde socio-économique pour conférer un caractère d'authenticité à la formation dispensée et susciter la motivation des élèves : accueil des élèves en entreprise une journée par semaine pour mettre en application les connaissances et compétences acquises au lycée, actions professionnelles ponctuelles, grilles d'évaluation formative et formatrice élaborées avec les tuteurs...
- b) ouvrir des classes et des ateliers à PAC ; proposer des activités artistiques et culturelles à tous les élèves dans le cadre de clubs animés par les élèves eux-mêmes, des parents d'élèves, des membres de l'équipe vie scolaire, des professeurs, des intervenants extérieurs, sur le temps libre et durant les pauses de midi ;
- c) poursuivre et renforcer le projet COMENIUS associant la France, l'Allemagne et la Roumanie, autour de la conception d'un magasin virtuel ;
- d) inciter chaque professeur principal à établir des liens étroits entre le milieu professionnel et l'équipe pédagogique pour créer une cohérence et mettre en adéquation la formation dispensée au lycée et les situations d'apprentissage rencontrées dans le monde du travail ;
- e) faire en sorte que le lycée ne soit pas le lieu unique des apprentissages, notamment culturels, « utiliser » le potentiel local : cinéma, théâtre et médiathèque de Lunéville, espace pédagogique « côté cour » du château de Lunéville, bureau du patrimoine, service éducatif des musées Lunéville-Nancy, 53^{ème} Régiment de Transmissions de Lunéville...

Exemple d'actions initiées dans le cadre du partenariat établi avec le 53^{ème} R.T. de Lunéville :

- journée de présentation de la Défense ;

- course d'orientation encadrée par l'équipe d'EPS avec des moniteurs sportifs militaires ;
- sorties « devoir de mémoire et esprit de cohésion » préparées, organisées et encadrées par des professeurs d'histoire, la documentaliste, un lieutenant colonel en retraite et des représentants du 53^{ème} R.T. : les élèves effectuent, avec les militaires une marche historique d'une journée (sur les pas des combattants de la première et/ou de la seconde guerre mondiale)...

6) Améliorer la communication avec les parents et leur permettre de s'impliquer dans les activités proposées aux élèves :

- a) informer immédiatement les parents d'élèves de toute absence et de tout comportement non conforme au règlement intérieur adopté par leur enfant, les recevoir individuellement à chaque fois que cela s'impose ;
- b) solliciter les compétences des parents d'élèves dans le domaine de l'animation de clubs ;
- c) associer les parents aux actions relatives à la santé et à la citoyenneté, leur confier des missions d'animation et/ou les inviter à des séances d'information ;
- d) remettre les bulletins scolaires au cours des réunions parents/professeurs pour favoriser le dialogue et augmenter la lisibilité des pratiques d'évaluation ;
- e) organiser, en début d'année scolaire, une réunion à destination des parents d'élèves de chaque classe, animée par l'équipe éducative : personnel de direction, CPE, assistante sociale, infirmière scolaire, COP, professeurs.

7) Favoriser la réussite de tous les élèves en individualisant les parcours de formation :

- a) mettre en place une cellule de veille pour obtenir un repérage rapide des élèves en difficulté ;
- b) concevoir des contrats de réussite individualisés pour les élèves repérés en grande difficulté ou en voie de rupture scolaire (ces contrats font l'objet d'une contractualisation entre l'équipe éducative, l'élève, ses parents et, éventuellement, l'entreprise d'accueil) ;
- c) permettre à certains élèves d'obtenir le BEP ou le Baccalauréat Professionnel en 1 an ;
- d) mettre en place un tutorat pour les élèves les plus fragilisés, assuré par un adulte de l'établissement ;
- e) confier l'accueil des nouveaux élèves aux « anciens de l'établissement » pour favoriser l'intégration et la solidarité.

MISE EN ŒUVRE DE L'EXPERIMENTATION

Les projets joints en annexe ont été élaborés par des équipes de professeurs dans le cadre de la rénovation des pratiques d'enseignement, axe prioritaire du contrat d'objectifs.

MODALITES ET CRITERES D'EVALUATION

L'évaluation se fera conformément à l'article 3 du contrat d'objectifs : « *Tout au long des 3 années de mise en œuvre, l'efficacité de l'ensemble du dispositif, les résultats obtenus au regard des objectifs retenus, la pertinence des actions identifiées feront l'objet d'une évaluation annuelle et d'un examen en conseil pédagogique.*

La proposition de révision des actions et des objectifs retenus sera soumise au conseil d'administration de l'établissement avec transmission aux autorités académiques.

Dans tous les cas, un bilan annuel des actions menées sera réalisé au regard des indicateurs retenus. Il sera présenté lors du premier conseil d'administration de l'année scolaire et transmis aux autorités académiques ».

Les résultats seront mesurés à l'aune des indicateurs suivants :

Taux d'absentéisme :

2005/2006 = 11,24 %
Prévision pour 2010 : 8 %

Taux d'abandons en cours de formation :

2005/2006 = 8,60 %
prévision pour 2010 : 3 %

Taux de réussite aux examens :

2005/2006 : CAP = 81,20 %
BEP = 79,60 %
BACCALAUREAT PROFESSIONNEL = 74,00 %
Total établissement = 72,63 %
prévision pour 2010 = 80 %

Taux de redoublement :

2005/2006 = 7,5 %
prévision pour 2010 = 5 %

Pourcentage d'élèves qui poursuivent leurs études après le BEP :

En Baccalauréat Professionnel :
2005/2006 = 37,68 %

En Baccalauréat Technologique
2005/2006 = 16,66%

Pourcentage global d'élèves qui poursuivent leurs études après le BEP :
2005/2006 = 54,34 %
Prévision pour 2010 = 80 %

Nombre d'élèves de Baccalauréat Professionnel poursuivant leurs études dans l'enseignement supérieur technologique :

2 élèves en 2006/2007
Prévision pour 2010 : 20 %

AVIS DE LA COMMISSION DE SELECTION
(COMMISSION DEPARTEMENTALE DE VALIDATION DES CONTRATS D'OBJECTIFS)

Les critères de sélection sont multiples, par exemple :

- L'action est portée par une équipe, appuyée par la direction.
- L'action s'appuie sur un projet d'établissement.
- L'équipe a déjà produit des documents.
- Les effets sur les élèves sont précisés, à court terme, à long terme.
- Le projet entre en relation avec d'autres éléments dans l'établissement.
- L'action concerne différents niveaux de pratique (classe, vie scolaire, pratiques professionnelles).
- L'action peut présenter un intérêt pour d'autres équipes, quelques éléments sont transposables.
- L'action peut s'inscrire dans des axes académiques, nationaux.

Proposition d'acceptation	
Demande de renseignements complémentaires	

SUIVI :